

## Communiqué de presse

### La MAIF, lauréate de la 2<sup>ème</sup> édition du Trophée contrat de génération

**François Rebsamen, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social a remis mercredi 17 septembre un Trophée contrat de génération à la MAIF, dans la catégorie des entreprises de plus de 1 000 salariés. L'accord contrat de génération mis en place démontre le volontarisme de la Mutuelle niortaise d'agir en faveur de l'emploi des jeunes et des seniors, tout en assurant un meilleur service au profit de ses sociétaires.**

Spécialisée dans le domaine de l'assurance, la MAIF compte 6 528 salariés. Elle a signé le 21 octobre 2013 un accord d'entreprise relatif au contrat de génération avec deux de ses représentations syndicales (CFDT, CFE-CGE). Dans ce cadre, elle a souhaité favoriser l'accueil et l'intégration durable des jeunes en son sein à travers un dispositif de recrutement innovant. Les actions de tutorat garantissent le maintien de la qualité de service et la relation de la MAIF avec ses sociétaires.

#### *Des objectifs en matière de recrutement de jeunes en CDI*

Un objectif de 230 recrutements en CDI de jeunes de moins de 26 ans a été fixé par la MAIF, en élargissant son champ potentiel de recrutement et en promouvant ses métiers. Grâce au recours au temps partiel aménagé, elle s'engage également à développer la qualification et l'employabilité des jeunes en formation. En moins de 6 mois, près de 150 jeunes de moins de 26 ans ont été recrutés en CDI par la MAIF, dont 96 étudiants sur des postes de conseillers aménagés à temps partiel.

#### *Des dispositifs en faveur du maintien dans l'emploi des salariés âgés*

Dans un contexte économique difficile, la MAIF s'engage à maintenir dans l'emploi ses salariés les plus âgés et à compter au minimum 6,5 % de salariés de 57 ans et plus dans ses effectifs. Différents dispositifs d'accompagnement (parcours d'intégration, entretien spécifique de seconde partie de carrière, temps partiel de fin de carrière, aménagement de poste, bilan retraite individualisé, ...) sont proposés aux seniors.

#### *Des mesures concrètes pour favoriser l'intégration et l'accompagnement des jeunes*

Les jeunes nouvellement recrutés bénéficient de modalités particulières d'intégration (entretien d'accueil, accompagnement tutoral, cursus de formation, suivi RH, ...) et d'un suivi individualisé réalisé par un salarié référent durant les 6 mois suivant l'embauche.

#### *Des actions en faveur de la transmission des savoirs et des compétences en direction des jeunes*

Des actions importantes de formation et de tutorat sont déployées en direction des jeunes. Les actions tutorales conduites par les salariés seniors sur la base du volontariat, valorisent leur expérience ainsi que leurs qualités professionnelles et pédagogiques. Le tutorat fait l'objet d'un engagement entre le manager, le tuteur et le tuteuré. Les salariés seniors souhaitant partager leurs compétences et leur expérience peuvent par ailleurs se porter volontaires pour réaliser des missions de formateur occasionnel.

### *A propos de la 2<sup>ème</sup> édition du Trophée contrat de génération*

La 2<sup>ème</sup> édition du Trophée contrat de génération est dédiée aux entreprises de 50 salariés et plus. Organisé sous le patronage du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, cette édition a vocation à valoriser les pratiques exemplaires d'entreprises, tant en termes de qualité de négociation que de contenu des accords contrat de génération.

**Trois éléments principaux ont retenu l'attention du jury pour effectuer son choix :**

- **La précision et l'effectivité des engagements en matière d'embauche et de maintien en emploi ;**
- **Le caractère pragmatique de ces engagements et des actions déployées ;**
- **L'existence d'un calendrier de mise en œuvre et de modalités de suivi de l'accord.**



Première promotion de contrats génération MAIF – Février 2014

*Crédit Photo - Sylvie Humbert / MAIF*

**Retrouvez prochainement une vidéo des lauréats sur [www.contrat-generation.gouv.fr](http://www.contrat-generation.gouv.fr)**

#### **Contact presse**

Ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

Tél. : 01 49 55 31 02 – E-mail : [cab-tef-presse@cab.travail.gouv.fr](mailto:cab-tef-presse@cab.travail.gouv.fr)

MAIF

Sylvie le Chevallier Tél. : 05 49 73 75 60 E-mail : [sylvie.le.chevallier@maif.fr](mailto:sylvie.le.chevallier@maif.fr)  
Garry Menardeau Tél. : 05 49 73 75 86 E-mail : [garry.menardeau@maif.fr](mailto:garry.menardeau@maif.fr)

